


**Développement des
Territoires**

RV/AM
17-5602-129

Dossier suivi par
A. Mazet

☎ 04 77 92 12 12

Arrivée 116223	
PLU Saint-Héand - Consultation des	
Reçu : 11/08/2017	
Rép : 10/09/2017	ELUS G. T
PDU/DAT	



Saint-Étienne Métropole
Direction Aménagement du
Territoire
A l'attention de Mme Perrin
2, avenue Grüner- CS 80257
42006 St ETIENNE Cédex

A St Priest en Jarez,
Le 7 août 2017

Objet : PLU St Héand – consultation des PPA

Monsieur le Président, *et cher Gaël,*

Pour faire suite à la réception le 10 juillet 2017, du projet de PLU de la commune de St Héand, je vous indique que la Chambre d'Agriculture a les observations suivantes à formuler :

Règlement - Zone A :

11.4 Bâtiments et annexes liés à une exploitation agricole :

- Inclinaison : il faut permettre une inclinaison de 15 à 50% sans faire référence à des impératifs techniques pour les bâtiments agricoles.
- Couverture : il faut clairement autoriser les matériaux couramment utilisés pour les couvertures des bâtiments agricoles (bacs acier, fibrociment).

N° de téléphone unique :
04 77 92 12 12

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 210 011 00021
NAF 9411Z

N° TVA intracommunautaire :
FR 93 1842 10011
N° d'existence organisme de
formation 8242P001342



Toute la correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à
M. le Président de la Chambre d'Agriculture
43 avenue Albert Raimond – BP40050 – 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX



Zonage :

Secteur Montfollet : un bâtiment recensé comme pouvant changer de destination est à proximité d'une exploitation en activité. Ce recensement est-il pertinent ?

Sous réserve de la prise en compte des remarques précédentes, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable sur le dossier de PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Amicalement

Le Président,

Raymond VIAL